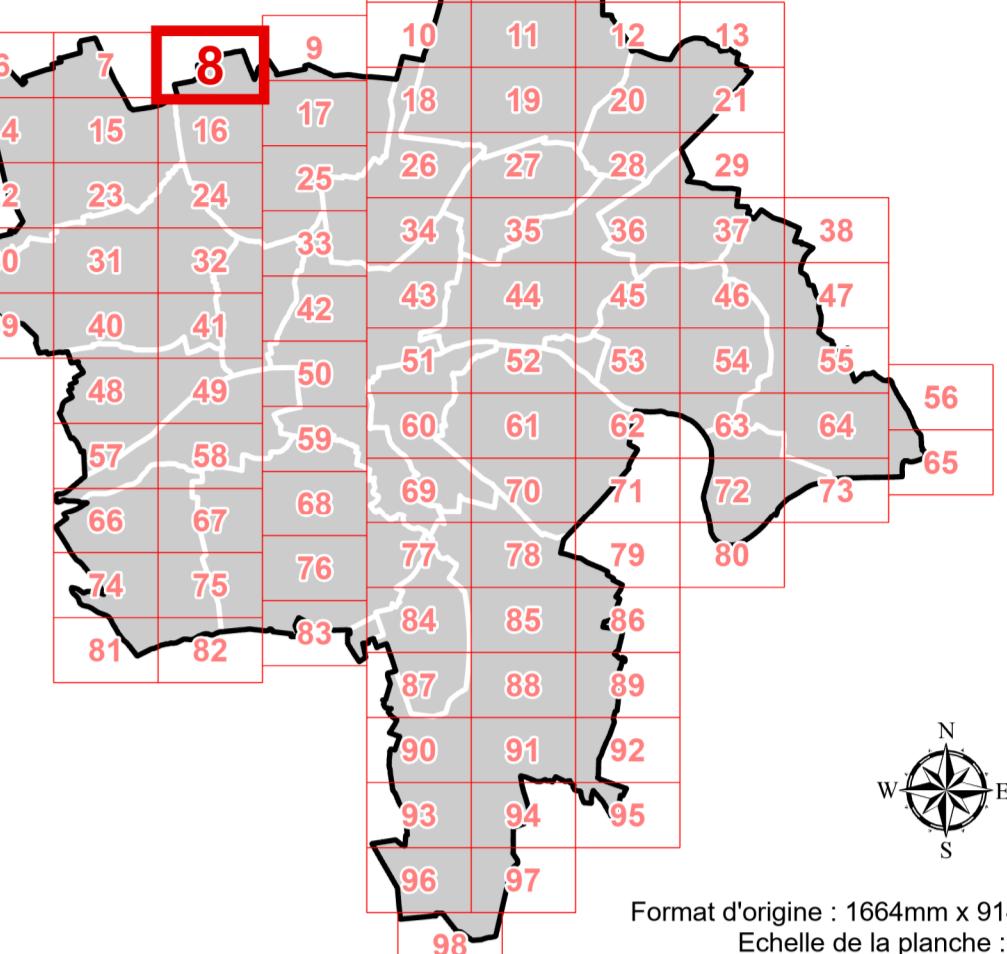


# PLAN DE ZONAGE AU 2000e

## Planche n°8

 [REDACTED]



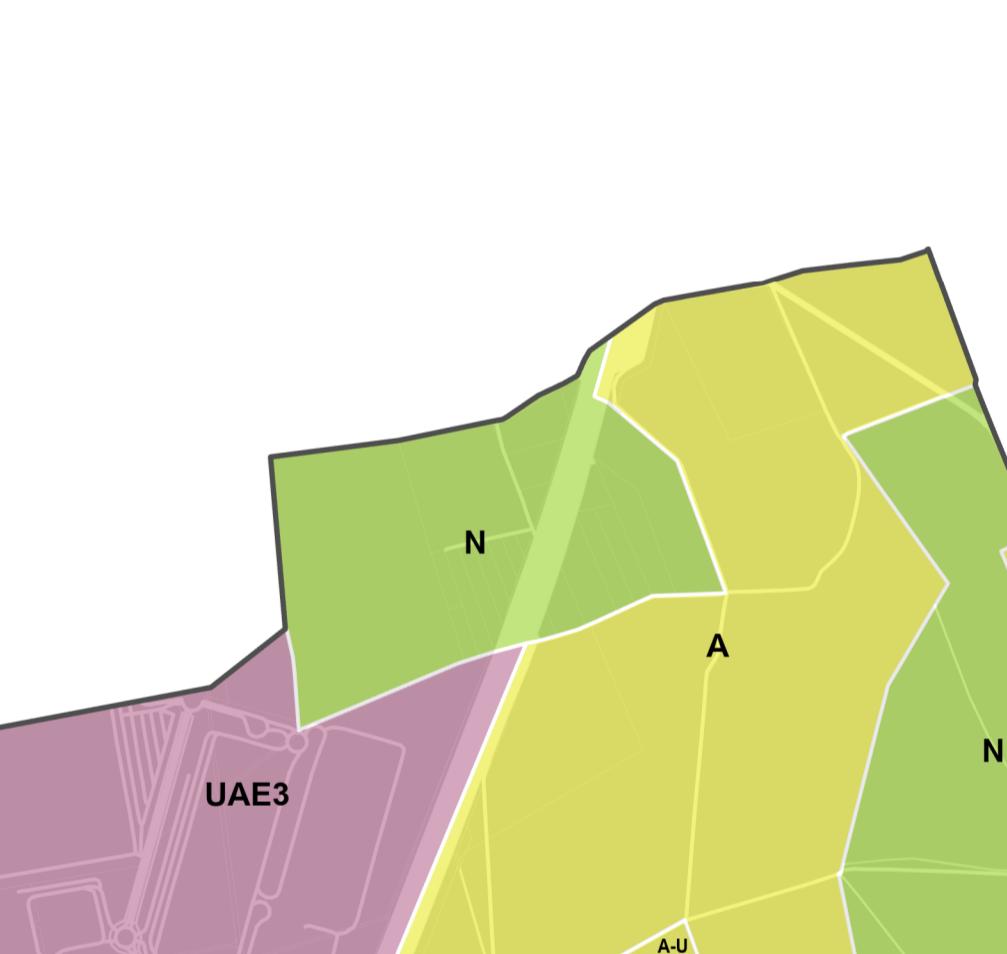


- PLUM prescrit par délibération du conseil métropolitain du 11 juillet 2019
- PLUM approuvé par délibération du conseil métropolitain du 07 avril 2020
- PLUM mis à jour par arrêtés du 10 juillet 2022 et 19 janvier 2023
- PLUM modifié par délibération du conseil métropolitain du 22 juin 2023

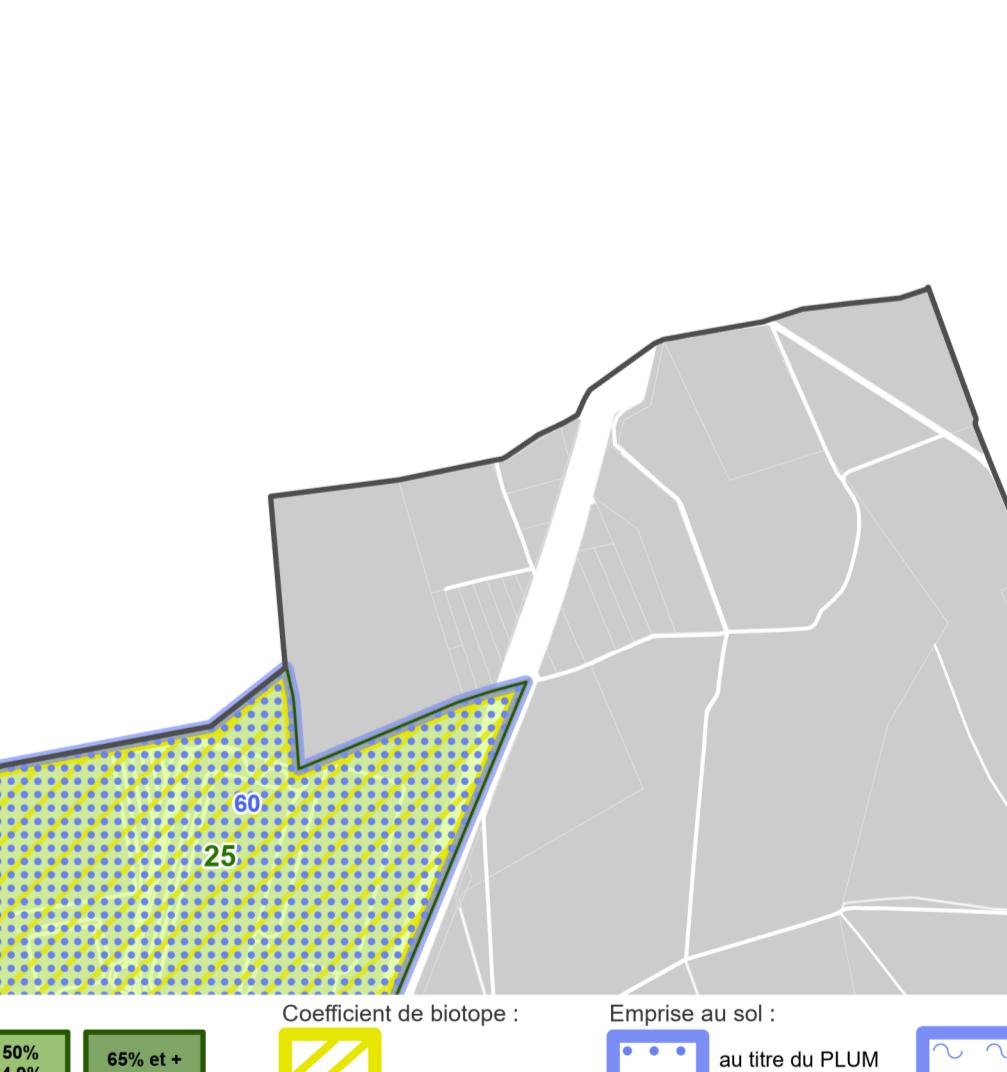
## *DE LA PLANCHE* —

Prescriptions d'urbanisme	
Urbanisme	
Centralité urbaine	
Boulevard	
Faubourg urbains	
Résidentielles diffuses	
Résidentielle urbaines	
Ensembles résidentiels étonnantes	
Projet de revitalisation urbaine	
Activités Economiques	
Activités mixtes	
Activités commerciales	
Activités industrielles	
Bureaux et d'activités médicales	
Équipements	
Équipements à vocation collective	
Présenter dans un 1er temps	
Présenter à court et moyen terme	
Présenter dans un 2e temps	
Présenter à moyen et long terme	
Sensibles	
Surface minimale de logements (DC-1.3.2)	
Prescriptions paysagères ou environnementales	
Cône de vue et perspective majeure	
Arbre protégé	
Linéaire boisé	
Alignement d'arbres	
Cœur d'îlot	
Parc et jardin	
Boisement urbain et espace d'ornementation	
Espace boisé classé	
Jardins familiaux et partagés	
Frange agricole ou paysagère	
Zone humide et d'aménagement hydraulique	
Prescriptions d'aménagement ou de projets	
Bâti susceptible de changer de destination	
Élément bâti remarquable	
Ensemble patrimonial	
Linéaire commercial protégé	
Emplacement réservé	
Secteur de constructibilité limitée	
Secteur imposant un minimum (>) ou un maximum de logements locatifs sociaux	
Zone non aedificandi	
Stationnement de plus de 3 mois	
Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Développement	
Secteur de transports publics collectifs	

## **ATIE DU ZONAGE D'URBANISME EN COULEUR**



UR UAE UE UP IAU ZAU



#### THE PUBLISHERS' MUSEUM

